



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19-06-2025 /

Dossier complet le : 03-07-2025 /

N° d'enregistrement : 003811/KK P

1 Intitulé du projet

Reamenagement du parking du Pont d'Oudon RD 751 C a Champtoceaux - 49270 Oree-d'Anjou

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE D'OREE D'ANJOU

Raison sociale

Commune

N° SIRET

20005615800294

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Martin

Prénom(s)

Andre

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à reaménager le parking existant au niveau du pont d'Oudon avec l'augmentation de sa capacité (d'une vingtaine de place à 58 places) : 33 places créées sur l'emprise actuellement enherbée, 6 places longitudinales entre l'aire de stationnement et la voie de circulation interne au parking, 17 places de stationnement perméables en bataille dont 2 PMR et 2 places de stationnement pour les cars. L'emprise actuellement enherbée sera convertie en aire de stationnement perméable (engazonnement sur mélange terre-pierre). L'implantation des places est conçue de sorte que les ouvrages de manœuvre et de visite relatifs au bassin de confinement demeurent accessibles). Les bordures existantes autour de cet espace seront déposées. Sur les 3 arbres en place, les deux cyprès seront conservés tandis que le pin de petite taille sera délocalisé. L'équilibre des surfaces imperméabilisées/desimperméabilisées n'est pas modifié et le mode de gestion des eaux pluviales via la grille située au sud-est est conservé. Des aménagements paysagers sont prévus avec la création d'un massif fleuri en bordure de RD751C, des îlots engazonnés pourtour de la zone de stationnement engazonnée et une aire engazonnée et arborée en limite nord-ouest. La

4.2 Objectifs du projet

La commune d'Oree d'Anjou a réfléchi de manière globale au plan de gestion du site (notamment en termes de stationnement) situé entre le pont d'Oudon et le Cul du Moulin. À l'issue des échanges entre représentants de la sous-préfecture de Cholet, la DREAL Pays de la Loire, l'ARS, la DDT, Le Département du Maine et Loire, Mauges Communauté et la commune, il a été convenu que le parking du Cul du Moulin serait fermé (maintien de quelques places de stationnement pour l'espace de la Luce et les personnes à mobilité réduite) pour des raisons patrimoniales et environnementales. L'objectif du projet est donc de compenser les stationnements supprimés par l'extension de la capacité de stationnement du parking situé au niveau du pont d'Oudon : l'offre passerait d'une vingtaine de place à 58 places. Ce parking bénéficiant d'un système de confinement des eaux polluées, le projet permettra de réduire significativement le risque de pollution de la Loire et du champ captant de la station de production d'eau potable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux demarreront en septembre 2026, sous reserve d'inscription au budget communal des credits necessaires, pour une duree maximale de 3 mois. Le chantier debutera par le decroulement des revetements enrobes existants (pour les zones de frequentation modere et cars) et zone concernee par la zone terre-pierre sera decapee. Ils se poursuivront par les travaux de VRD et se termineront par les amenagements d'espaces verts et de signalisation routiere. Durant les travaux, les places de stationnement disponibles au niveau du Cul du Moulin resteront accessibles. A noter que les travaux se derouleront a l'issue de la periode estivale necessitant une demande en stationnement plus importante.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le parking sera accessible directement depuis la RD751c et en sens unique avec une entree cote Champtoceaux et une sortie cote pont. Comme indique precedemment, les places de stationnement existantes au niveau du cul du Moulin seront supprimees puisque remplacees par ce nouveau stationnement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a Permis d'Amenager au titre du Code de l'Urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Parking reamenage - surface de l'unite fonciere Parking reamenage - Surface impermeabilisee Parking reamenage - Surface desimpermeabilisee Parking reamenage - Nombre de places de stationnement Parking du cul du Moulin - surface de l'unite fonciere Parking du cul du Moulin - Surface	(2210, m2) (172, m2) (174, m2) (58, ute dont 2 PMR + 2 places pour les cars) (1715, m2) (voir ci-dessus, voir ci-dessus) (10, ute

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °O ° ° " ° Lat. : °N ° ° " °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' ° " ° Lat. : ° ° ' ° " °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' ° " ° Lat. : ° ° ' ° " °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Au PLU en vigueur, le projet se situe en zone Np(i), secteur naturel a preserver en raison de la presence d'un ouvrage de captage en eau potable, situe en zone inondable.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le parking a été transféré par le département de Maine-et-Loire à la commune le 30 janvier 2015 (voir annexe facultative n°4). Dans la notice de classement/déclassement, il est indiqué que lors de la construction du pont actuel de Champtoceaux, en 1976, un espace, bordant la RD, a été aménagé afin d'y installer les équipements nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (plate-forme de travail) ; depuis, cet emplacement a été aménagé en parking dont une partie est enherbée.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet se situe au sein de la ZNIEFF 2 Vallée de la Loire de Nantes au bec de Vienne (520013069) et au sein de la ZNIEFF 1 Zone bocagère en aval de Champtoceaux et boire d'Anjou (520004453)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone couverte par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope la plus proche est celle des Landes du Fuilet située à 13,5 km au sud du projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet se situe à 7,5 km de la réserve Naturelle Régionale de la Ferme de la Chauffetière (FR9300130), site de ce type le plus proche du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le PPBE des grandes infrastructures de l'Etat au titre de la 4eme echance a ete approuvee par arrete prefectoral le 28 juin 2024. Aucune voie traversant la commune de la commune deleguee de Champtoceaux n'est concernee par ce PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet ne situe pas dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon mais il se situe neanmoins dans le perimetre des abords de l'enceinte medievale de Champtoceaux. Il est egalement situe dans le site classe du Verrou de La Loire
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	La plate-forme support du parking actuel a ete amenee en 1976 (voir annexe facultative n°4). Le projet prend place sur des zones impermeabilisees et des espaces verts dont une partie couvre un bassin de confinement des eaux polluees. Le perimetre de projet ne constitue pas une zone humide au titre de l'Arrete du 24 juin 2008, precisant les <u>criteres de definition et de delimitation des zones humides</u>
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsible (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par le PPRi Marillais Divatte. La zone de projet est situee en zone R4 (zone rouge alea tres fort). Toutefois, le reglement graphique indique un niveau des plus hautes eaux connues a 11,22 mNGF tandis que
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☒	☐	PPRi Marillais Divatte approuve le 22 mars 2004 PPRi des Vals de Chalonnes a Oree d'Anjou en cours de revision
Dans un site ou sur des sols pollues ?	☐	☒	Les bases de donnees consultees ne revelent pas la presence de sites pollues ou potentiellement pollues sur ou a proximite directe du projet.
Dans une zone de repartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le projet se situe dans le perimetre de protection rapprochee du champ captant du Cul du Moulin. Le parking actuel est equipe d'un bassin enterre de confinement des eaux polluees par deversement accidentel sur la RD 751 (et notamment sur le pont). Ce bassin sera conserve dans le cadre du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe au sein de la ZSC et ZPS Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Ce et ses annexes (respectivement FR5200622 et FR5212002).
D'un site classé ?	☒	☐	Le projet se situe au sein du site classé du Verrou du Val de Loire.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet concerne l'aménagement d'une zone de stationnement. Aucun prélèvement en eau n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne nécessitera pas de drainage ou des modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	A ce stade du projet, le bilan déblais/remblais n'est pas connu. Les déblais concernent le decroutement des enrobés réalisés en début de chantier. Un diagnostic Amiante et HAP sera réalisé préalablement à ces travaux de decroutage, dont découlera le choix de la filière de traitement. Des remblais de terre végétale et de graves seront également nécessaires. Compte tenu de la faible
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	A ce stade du projet, le bilan déblais/remblais n'est pas connu. Les déblais concernent le decroutement des enrobés réalisés en début de chantier. Des remblais de terre végétale et de graves seront également nécessaires.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet de stationnement ne necessite pas de raccordement au reseau eau potable et eaux usees.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet consiste en la modification d'une zone de stationnement existante. Le stationnement existant n'accueille pas d'espece floristique patrimoniale et/ou protegee et ne constitue pas un habitat de reproduction privilegie pour la faune meme si certaines especes ubiquistes et anthropophiles peuvent profiter des quelques arbres et arbustes pour leur nidification
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet prend place sur des habitats artificialises qui ne constituent pas un habitat d'interet communautaire et qui n'abritent pas d'espece inscrite au Formulaire Standard de Donnees.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet prend place sur une zone de stationnement existante. Il s'agit d'un reamenagement permettant une capacite d'accueil plus importante. Il n'engendrera donc pas de consommation d'espaces agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet se situe en bordure de la RD 751, cette voie n'est pas identifiee dans le DDRM du Maine-et-Loire comme presentant un risque lie au Transport de Matieres Dangereuses. Aucune ICPE n'est presente a proximite du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone de projet est situee en zone R4 (zone rouge alea tres fort). Toutefois, le reglement graphique indique un niveau des plus hautes eaux connues a 11,22 mNGF tandis que la zone de projet se situe a 12,81 mNGF a son niveau le plus bas. Zone potentiellement sujettes aux debordements de nappe. Risque tempeste dans le departement du Maine et-Loire Pas de cavites ou de
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet en tant que tel n'est pas susceptible de generer du trafic supplementaire. L'augmentation du parking existant vient compenser la suppression du parking du Cul du Moulin.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet en lui-meme n'est pas source de bruit. Cependant, l'usage de celui-ci implique une modification de l'environnement sonore localise au niveau du projet (~~presence de vehicules~~ ~~presence de pietons~~)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	La RD 751C, source principale de bruit sur le site genere un trafic modere (entre 5000 et 6000 veh/j). Ce parking reste cependant un lieu de passage.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet est susceptible de generer des vibrations en phase travaux uniquement. A noter qu'il ne se situe a proximite directe d'habitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet ne prevoit pas d'eclairage. A ce jour, le parking n'est pas eclaire.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet se situe dans un secteur peu influence par la pollution lumineuse (peripherie de commune de faible ampleur). De plus, la RD 751C et ses abords ne sont pas ~~equipes d'eclairage~~
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de generer des rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le rejet s'effectue directement dans la Loire au niveau du chemin du Port du Moulin. Le bassin de confinement enterre sous le parking reste inchange et permet de ~~confiner et evacuer une pollution accidentelle~~

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de produire des déchets. Les déchets présents sur site seront ceux générés par les usagers (automobiliste, aire de pique-nique, camping-cariste, ...). Le site est équipé d'une poubelle prévue à cet effet, cela sera toujours le cas.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le parking de la RD751C est situé dans le site classé du Verrou de la Loire, au débouché du Pont d'Oudon sur la rive gauche du fleuve. Le site de projet étant aujourd'hui un parking en partie végétalisé. Le projet permet de limiter les incidences sur le paysage en supprimant le stationnement au niveau du Cul du Moulin et en augmentant la capacité de stationnement au niveau d'un espace dédié à cet effet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site de projet est aujourd'hui occupé par un parking. La vocation du site reste donc inchangée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Parmi les projets ayant fait l'objet d'un avis de la MRAe (décisions cas par cas ou évaluation environnementale), d'un avis de la DDT (autorisations Loi sur l'Eau) ou ayant fait l'objet d'une consultation du public dans un rayon de 5 km autour du projet depuis 2020, on recense l'aménagement de la tranche 3 du lotissement Les Jardins de la Breteche à Champtoceaux, un forage pour l'irrigation à la Varenne et la régularisation des rejets d'eaux pluviales et l'amélioration du réseau de collecte et de stockage de la commune. Les incidences du projet objet de la présente demande d'examen au cas par cas, ne sont pas susceptibles de se cumuler aux incidences de ces différents projets (pas de consommation d'espaces, pas de modification des apports en eaux pluviales).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

ME1 : Absence d'éclairage MR1 : Adaptation de la période de travaux (défrichage compris) pour limiter les risques de destruction d'individus (notamment d'oiseaux et des reptiles) ainsi que les perturbations en période de reproduction : démarrage des travaux en septembre-octobre (avant période de repos des reptiles) MR2 : Gestion différenciée des espaces verts (fauche tardive des milieux herbacés dans les zones non aménagées, taille douce des arbres et en dehors de la période de reproduction des oiseaux)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MARTIN

Prénom Andre

Qualité du signataire Maire

À Oree-d'Anjou

Fait le 19-06-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)